



croix-rouge 
luxembourgeoise
Menschen helfen

croix-rouge 
luxembourgeoise
Menschen helfen

**Vous souhaitez mettre
votre logement
en location avec la
Croix-Rouge luxembourgeoise ?**

**Ensemble
donnons un toit
aux plus vulnérables**

Contactez le service immobilier

10, Cité Henri Dunant
L-8095 Bertrange
(+352) 2755 2525

immobilier@croix-rouge.lu

www.croix-rouge.lu



**Garanties locatives
de la Croix-Rouge
luxembourgeoise**



Qu'est-ce que le service CLES ?

Les populations les plus vulnérables aidées par la Croix-Rouge luxembourgeoise sont celles qui sont le plus souvent touchées par les problèmes de logement : personnes sans domicile fixe, familles monoparentales et personnes vivant proche ou sous le seuil de pauvreté.

Notre service Cellule Logement Encadrement Solidaire (CLES) veut répondre à ces besoins de logement en créant des **mécanismes solidaires** et des **relations de confiance** avec les propriétaires.

Ensemble, donnons un toit aux plus vulnérables !

Comment fonctionne la « garantie Croix-Rouge » ?

La Croix-Rouge luxembourgeoise peut se porter garante de votre locataire durant la première année de bail. Ce dispositif permet d'aider des familles précaires à accéder au marché locatif privé.

Durant la première année du bail, **notre service CLES s'engage** à un accompagnement social de votre locataire et garantit jusqu'à **3000 €** de dégâts matériels qui ne seraient pas couverts par la caution locative et à couvrir jusqu'à deux mois de loyer en cas d'impayés du locataire.

Propriétaires, bénéficiez d'avantages en vous montrant solidaires !

Gestion Locative Sociale

La gestion locative sociale est un dispositif qui permet à la Croix-Rouge luxembourgeoise de mobiliser des logements afin de les louer en dessous du prix du marché à des familles dans le besoin.

Ses avantages sont nombreux :

LOYER GARANTI

En signant le bail avec la Croix-Rouge luxembourgeoise, le paiement de votre loyer est garanti tous les mois, même en cas de non occupation. Les loyers sont fixés selon les plafonds fixés par le Ministère du Logement.

EXONÉRATION D'IMPÔTS

En tant que propriétaire, vous profitez d'une exonération fiscale de 90% sur les revenus locatifs nets.

ENCADREMENT DE L'OCCUPANT

L'occupant de votre bien est encadré par notre équipe de professionnels, qui le suit tout au long de la durée du contrat de bail, lequel est signé avec la Croix-Rouge luxembourgeoise.

ENTRETIEN DE VOTRE BIEN

Nous disposons d'équipes techniques qui assurent le contrôle et les travaux d'entretien courants du logement loué.

